

COMMUNE DE SAINT-XANDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 – 17h50

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Nb de conseillers en exercice :	29
Présents :	25
Pouvoirs :	4
Votants :	29

Le Conseil municipal de Saint-Xandre s'est réuni, en session ordinaire, le 5 juin 2026 à 17 heures 50, exceptionnellement à la salle des Fêtes en raison de l'indisponibilité de la salle l'Agora, sous la présidence d'Evelyne FERRAND, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026

Présents : Evelyne FERRAND – Isabelle VISSAULT - Valérie BRANGER - Christian JOBIC - Charlotte SIMONNET - Pierre LHOTE - Céline CRASSO - Daniel GIRARDEAU - Danièle BONNEAU-MIERMONT - Jean-Pierre ALLEGANT - Patricia SICHERE - Thierry CHARRIER - Christiane PARIS - Paul CHAVANON - Christelle QUEAU - Magali OPPORTUNE - Fabrice MICOU - Michaël BAREAU - Cédric BRILLOUET - Virginie DANNA - Alexandre VILLEGAS - Marie-Christine VINCENTEAU - Marjorie RASE - Benjamin PAYEN - Alexandre OLLIVE

Absents : Dominique SUSINI-SINONCELLI - Murielle RABAR - Bénédicte MULLIER – Arnaud SAUNIER

Pouvoirs :

Dominique SUSINI-SINONCELLI donne son pouvoir à Pierre LHOTE

Murielle RABAR donne son pouvoir à Daniel GIRARDEAU

Bénédicte MULLIER donne son pouvoir à Alexandre OLLIVE

Arnaud SAUNIER donne son pouvoir à Benjamin PAYEN

Secrétaire de séance : Valérie BRANGER

Secrétaire auxiliaire : Anthony PACREAU, Directeur Général des Services

Après l'appel, le quorum est atteint.

Madame la Maire, Evelyne FERRAND, déclare que la séance est ouverte et propose à Madame Valérie BRANGER d'être le secrétaire de séance.

Madame Valérie BRANGER l'accepte et le Conseil municipal ne s'y oppose pas.

Monsieur Anthony PACREAU, Directeur Général des Services est désigné Secrétaire auxiliaire.

Ordre du jour :

Rapport unique : Emprunt 2026 – Autorisation de signature

EMPRUNT 2026 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Christian JOBIC

(Délibération n° CM 2026-57)

Par délibération du 9 février 2026, le budget primitif 2026 a été voté, avec une inscription de 817 800 € au chapitre 16 « Emprunts et dette » :

- 2 emprunts souscrits auprès de la Caf 17 : 117 800 €
Extension et rénovation énergétique de la Maison de l'enfance, Rénovation énergétique des bureaux du centre social
- 1 emprunt pour travaux 2026 : 700 000 €

Les emprunts auprès de la Caf ont été souscrits via une demande de subvention réalisée en 2024 (Délibération 2024.93 du 16 septembre 2024), mais leur déblocage, par tranches, se fait sur l'exercice 2026 d'où leur inscription budgétaire.

Concernant les travaux 2026, il a été prévu d'emprunter 700 000 €.

La consultation auprès de différentes banques a permis à la Commune de Saint-Xandre d'être destinataire de 7 offres de prêts d'un montant de 700 000 €.

Vu la délibération 2026.07 relative au vote du Budget Primitif 2026 ;

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt d'un montant de 700 000 € pour réaliser le programme d'investissement 2026 ;

Considérant qu'après analyse, l'offre de la Banque Postale est l'offre jugée la plus avantageuse ;

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des Conditions Générales version CG-LBP-SPL-2025-11 y afférant, proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 6 votes contre (*Mme Vincendeau, Mme Rase, Mme Mullier, M. Payen, M. Ollive, M. Saunier*) :

-ACCEPTE la proposition de prêt de la Banque Postale pour 700 000 €, selon les conditions présentées ci-dessous,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 700 000,00 €

Durée totale du prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements 2026

Tranche obligatoire sur index LIVRET A du 01/09/2026 au 15/09/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant du prêt : 700 000,00 €

Versement des fonds : 700 000,00 EUR versés avant la date limite du 01/09/2026

Taux d'intérêt annuel : Index LIVRET A, assorti d'une marge de 1,45 %

Base de calcul des intérêts : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'Amortissement : amortissement constant

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
Préavis : 35 jours calendaires
Indemnité : Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation
La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète
Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,50 %

Option de passage à taux fixe : Oui, possible à partir de la 3e année d'amortissement et moyennant le paiement d'une commission de 0,30 % appliquée sur le capital restant dû, sous réserve :

- du respect des conditions indiquées dans les Conditions Générales ;
- et
- de la remise d'une nouvelle délibération d'emprunt exécutoire de l'Emprunteur ; et
- le cas échéant, de la remise d'une nouvelle délibération de garantie exécutoire du Garant

Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant un préavis de 35 jour calendaire et le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du Montant du prêt

Garanties

Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de votants : 29

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 23

Votes contre : 6

Benjamin PAYEN demande si plusieurs offres de prêt ont été reçues.

Christian JOBIC répond qu'effectivement, 7 offres de prêts ont été reçues. Un tableau comparatif a révélé que l'offre de La Banque Postale est la plus intéressante. Ce tableau pourra être communiqué ultérieurement à l'équipe de l'opposition. Monsieur JOBIC invite Monsieur PAYEN à en faire la demande par écrit.

Benjamin PAYEN demande s'il y a bien un conseil municipal le 22 juin.

Madame la Maire, Evelyne FERRAND, explique que le prochain conseil municipal aura lieu le 29 juin prochain car celui du 5 juin n'était pas prévu et qu'il a nécessité un temps de travail supplémentaire qui ne permet pas de maintenir la tenue du prochain conseil municipal initialement prévu le 22 juin.

Benjamin PAYEN demande à quoi servira l'emprunt.

Christian JOBIC répond que tous les renseignements ont déjà été abordés lors d'un précédent conseil municipal, dans le budget primitif 2026.

Benjamin PAYEN demande pourquoi un taux variable a été choisi.

Christian JOBIC répond qu'il s'agit de l'offre la plus intéressante au regard des autres à taux fixes dont le mieux-disant est à 3,92 %.

Benjamin PAYEN souligne que l'endettement par habitant va augmenter et s'interroge sur ce phénomène.

Christian JOBIC répond que des prêts se termineront en 2028 et 2030 et que de ce fait, l'augmentation de l'endettement par habitant ne perdurera pas, bien qu'il soit déjà en deçà du chiffre national.

Fin de la séance du Conseil municipal à 18h07.

La Secrétaire de séance,

Valérie BRANGER



La Maire de Saint-Xandre,



Evelyne FERRAND